

Rapport de Cencora en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Cencora, Inc, au nom de ses filiales canadiennes (collectivement appelées « Cencora »), qui offrent des biens et des services au Canada, s'engage à interdire l'esclavage moderne, la traite de personnes, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans ses entreprises et ses chaînes d'approvisionnement. Le présent rapport est produit conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi) et décrit les mesures que Cencora prend à l'appui de cet engagement.

En tant que chef de file de l'industrie qui compte plus de 46 000 membres d'équipe, nous touchons pratiquement chaque aspect de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. Nous reconnaissons que nous sommes tenus d'exercer nos activités de façon éthique et avec une intégrité absolue. Chaque jour, nous nous efforçons de nous assurer que les lois, règlements et normes de l'industrie applicables sont respectés et nous nous attendons à ce que nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement fassent de même.

Nous servons nos clients grâce à un réseau de centres de distribution de services diversifié sur le plan géographique et d'autres opérations aux États-Unis et dans d'autres marchés mondiaux. L'entreprise canadienne a conclu des partenariats novateurs avec les fabricants, les fournisseurs de services et les pharmacies afin d'améliorer l'accès au marché et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement des soins de santé.

Nos politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Code d'éthique et de conduite des affaires

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires constitue le fondement de notre culture d'entreprise et témoigne de notre engagement à exécuter nos activités avec intégrité, un grand sens des responsabilités et dans le respect des lois applicables. Notre Code guide nos employés, nos fournisseurs et nos partenaires d'affaires sur les principes éthiques qui s'appliquent à toutes nos activités et relations commerciales. Le Code reflète notre politique de tolérance zéro pour les violations éthiques. Le respect du code et des lois et règlements applicables est une condition d'emploi chez Cencora.

Notre Code est fondé sur l'obligation de se conformer à toutes les exigences juridiques applicables, y compris celles concernant la sécurité au travail et les droits de la personne. Notre Code précise clairement que l'esclavage moderne et la traite de personnes sont interdits.

Code de conduite du fournisseur

Notre Code de conduite du fournisseur décrit les attentes de base concernant les différentes questions d'éthique et de conformité que nous avons établies pour nos fournisseurs, agents, vendeurs, sous-traitants et autres partenaires d'affaires qui offrent des biens ou des services à Cencora ou au nom de Cencora. Bon nombre de nos fournisseurs sont tenus par contrat de se conformer aux lois applicables et de nous fournir des attestations écrites qui reflètent leur engagement à respecter les principes éthiques contenus dans notre code d'éthique des fournisseurs. Cencora a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à augmenter le nombre de fournisseurs tiers tenus de fournir ces engagements contractuels et ces attestations.

Processus de diligence raisonnable

Cencora a consacré d'importantes ressources à l'exécution d'audits de diligence raisonnable et de conformité de ses principaux partenaires d'affaires, y compris certains fournisseurs tiers et d'autres vendeurs. Dans certains cas, ces audits comprenaient des visites physiques du site et des vérifications des antécédents.

Nous avons un programme de vérification des sanctions qui permet de déterminer si les vendeurs et fournisseurs ont fait l'objet de sanctions gouvernementales ou réglementaires pour des infractions en matière de corruption, y compris des infractions relatives au travail forcé ou au travail des enfants.

Nous avons également un programme de diligence raisonnable visant les tiers qui fournissent des biens et des services au nom de Cencora. Nous continuons à évaluer dans quelle mesure nous pourrions être exposés aux risques d'esclavage moderne ou de traite de personnes dans notre chaîne d'approvisionnement. En fonction des résultats de ces évaluations du risque, nous mettons en œuvre les procédures appropriées de diligence raisonnable et d'audit avec les fournisseurs tiers.

Mesures que Cencora a prises pour évaluer et gérer les différents éléments de ses entreprises et de ses chaînes d'approvisionnement

Cencora accorde une grande importance aux questions d'éthique et de conformité. Cencora fait appel à un fournisseur tiers pour la surveillance de la conformité de certaines catégories de fournisseurs et d'autres incidents de nature sociale, environnementale ou éthique. Tous les rapports de contraventions potentielles du Code d'éthique, des politiques et procédures de la compagnie ou des lois et règlements applicables font l'objet d'une enquête approfondie et confidentielle en temps opportun.

Cencora a un processus de vérification, de surveillance et d'évaluation des risques qui lui permet de déterminer l'efficacité de son programme de conformité, de repérer les nouveaux risques, de mettre à l'essai les contrôles existants et de mettre en œuvre des mesures de remédiation au besoin. Le chef de la conformité évalue périodiquement l'efficacité du programme de conformité, approuve le plan d'audit et attribue les ressources à la vérification des risques en matière de conformité et à la conformité opérationnelle chez Cencora. Chaque année, nous mettons à jour notre Code d'éthique pour y intégrer les nouveaux développements en matière de réglementation, de politiques et de loi, conformément à nos objectifs opérationnels et à notre structure d'entreprise.

Mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé, au travail des enfants ou aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables

Jusqu'à maintenant, nous n'avons découvert aucune situation de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou chaînes d'approvisionnement et n'avons donc jamais eu à prendre de mesures de remédiation.

Formation donnée par Cencora aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Les membres de l'équipe Cencora suivent une formation annuelle sur le Code d'éthique et sur les politiques connexes en matière d'éthique et de conformité, qui porte sur notre engagement à éviter le recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Cencora évalue son efficacité en s'assurant que ses entreprises et ses chaînes d'approvisionnement n'ont jamais recours au travail forcé ou au travail des enfants

On s'attend à ce que nos fournisseurs améliorent continuellement leurs systèmes de gestion de l'éthique et de la conformité en définissant des objectifs de rendement, en exécutant les plans de mise en œuvre et en prenant les mesures nécessaires pour corriger les lacunes révélées par les évaluations internes ou externes, les audits, les inspections et les examens de gestion.

Cencora a adopté différents mécanismes permettant aux employés et aux partenaires de faire part à la compagnie de leurs préoccupations au sujet des questions de conformité, et ce sans crainte de représailles. Un de ces mécanismes est un outil de déclaration en matière d'éthique géré par un fournisseur externe qui permet aux employés et aux tiers de signaler leurs préoccupations relatives à l'éthique des activités de Cencora de façon confidentielle. Les déclarants peuvent rester anonymes s'ils le désirent. Tous les rapports font l'objet d'une enquête en temps opportun. Nous avons un solide réseau d'agents de conformité, de professionnels de la protection de la vie privée, d'auditeurs et d'enquêteurs et d'autres partenaires en matière d'assurance compétents qui appuient notre travail en matière de conformité dans 50 pays.

Le présent rapport est produit conformément à la Loi pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2023,

Le rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi par le Conseil d'administration de Cencora, Inc.

Entités commerciales couvertes par ce rapport :

World Courier of Canada Inc., AmerisourceBergen Specialty Group Canada Holdings, Inc., AplusPharma Ltd., Cameron Stewart LifeScience Canada Inc., HealthForward Inc., Innomar Pharmacy (BC) Inc., Innomar Pharmacy (SK) Inc., Innomar Pharmacy Inc., Innomar Strategies Inc., Pharma One Corporation.